Trentième Année. — N° 186 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. DIMANCHE 5 JUILLET 1885

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité

ROUBAIX, LE 4 JUILLET 1885

LES BONS APÔTRES

Si la loyauté et la franchise devaient jamais disparaître de la terre, ce n'est pas dans le cœur des membres de la majorité qu'elles iraient chercher leur dernier asile. M. Goblet nous a fait, à ce sujet, une révélation piquante que nous nous reprocherions de ne point mettre un peu plus en lumière.

Comme la Chambre paraissait disposée à rogner les 150,000 fr. sur les services alloués aux églises et aux presbytères, M. le ministre de l'instruction publique a fait observer que depuis le 1er janvier, 90 départements, en y comprenant ceux de l'Algérie, s'étaient adressés au ministère pour obtenir les secours en question, en que — c'est ici que commence l'intéressant — presque toutes ces demandes avaient été appuyées par les députés de ces départements.

Voyez un peu les hypocrites ! Quand un conseil général ou un conseil municipal, ou même tout simplement quand un bon curé, qui ne recule devant aucune corvée quand il s'agit des intérêts de son église, s'adresse à l'un de nos honorables pour le prier d'apostiller une demande de secours, celui-ci, tout radical, tout libre-penseur qu'il soit, promet le plus souvent ses bons offices. Le clergé est une force, et quand on est le moins du monde soucieux d'assurer sa réélection, il ne faut pas la négliger; il ne faut point rompre trop ouvertement en visière aux sentiments des populations.

Nos bons députés n'hésitent donc pas à donner leur signature ; ce qui n'empêche pas que, revenus à Paris et rentrés au Palais-Bourbon, sous l'influence sans doute des opinions ambiantes, ils redeviennent de féroces mangeurs de prêtres, parlant, déclamant et votant contre les secours aux églises en général, quand chacun d'eux n'a pas craint de les solliciter, tout bas, pour son église en particulier.

C'est ce qu'ils ont fait encore dans la dernière séance. Deux cent huit membres de l'Assemblée contre deux cent sept, se sont obstinés, malgré les louables efforts du ministre, qui s'est trouvé ainsi en minorité d'une voix, à rogner les 150,000 fr.

Nous avons, dans les colonnes du *Journal Officiel*, la liste de ces hommes intraitables ; nous serions bien curieux de la comparer à la liste que M. Goblet possède de son côté, et qu'il tient à la disposition de la Chambre des députés, qui ont apostillé des demandes de secours pour les églises. Il serait amusant de signaler ceux de ces messieurs qui se trouvent à la fois portés sur toutes les deux; de ceux par conséquent qui, au moment où ils supplient le ministre d'accueillir les requêtes de leurs administrés, lui ôtent les moyens de le faire en lui coupant les vivres.

C'est de l'hypocrisie pure. Les députés feraient bien mieux de ne point encourager chez les populations des espérances qu'ils travailleront ensuite à rendre illusoires, et de déclarer tout bonnement à ceux qui invoquent leur appui, pour obtenir des secours, qu'ils ne veulent rien faire pour les églises; ce serait plus sincère et plus honnête.

DISCOURS DE N. T. S. P. LE PAPE LÉON XIII

Aux délégués des sociétés catholiques de Rome et du comité de Salerne

Heureux du filial hommage que Nous ont offert récemment les représentants de l'œuvre des Congrès catholiques, venus à Rome de beaucoup de points de l'Italie, Nous accueillons aujourd'hui le vôtre, très chers Fils, avec une égale complaisance. Comme eux, vous êtes mûs, vous aussi, par le désir d'honorer en Nous et avec Nous l'invincible Pontife dont la commémoration centenaire a été célébrée à Rome par l'impulsion de votre zèle. Il était bien juste que la mémoire de saint Grégoire VII fût solennisée dans cette Ville auguste, dont il fut vraiment une des gloires les plus grandes.

Depuis le jour, en effet, où la tiare pontificale lui fut imposée, au milieu des acclamations unanimes du clergé et du peuple romain, l'efficacité de son zèle apostolique se répandit de Rome sur l'Europe avec une vigueur nouvelle, en même temps que la Providence merveilleuse de son génie et l'insigne éclat de ses vertus. C'est ici qu'il tint ces nombreuses assemblées conciliaires où furent adoptées de sages dispositions pour remettre en honneur la discipline du clergé.

C'est ici que reçurent la forme et la vie les hautes conceptions qu'il avait déjà mûries dans le recueillement du cloître pour transfuser de nouveau dans la société la vertu régénératrice du christianisme. C'est d'ici qu'il dirigea les luttes incessantes pour l'émancipation de l'Eglise vis-à-vis des prétentions injustes des pouvoirs terrestres. — luttes mémorables, qui produisirent alors des faits très précieux, même dans l'ordre politique. Mais avant que ces fruits vinssent à maturité, quelle série de vicissitudes orageuses, que d'artifices mis en œuvre par la perversité dominante, afin de séduire et de corrompre la fidélité des Romains !

Cependant, lorsque le péril devint plus grand, vos pères n'écoutèrent que la voix de leur conscience et de leur dévouement filial, et il sera à jamais mémorable et béni, ce puissant élan de piété, que vous aussi vous avez rappelé tout à l'heure. Ce fut cet élan qui les porta d'un commun accord à secourir et délivrer ce Pontife prisonnier. Il firent un rempart de leurs poitrines pour la défense de leur Père à tous, et, le ramenant enfin triomphalement dans la Basilique profanée, ils proclamèrent, par le fait même, que la captivité du Pape ne saurait profiter à la liberté des peuples.

Plût à Dieu que les Romains eussent également et constamment persévéré alors dans cette unanimité de sentiments, et qu'ils fussent demeurés toujours inaccessibles aux séductions de l'ennemi ! Ils auraient peut-être épargné à leur ville les horreurs des invasions hostiles, et, à coup sûr, ils auraient partagé avec leur Père commun la gloire de souffrir jusqu'au bout pour la justice.

Huit siècles se sont écoulés, et les temps calamiteux d'Hildebrand, se renouvelant sous d'autres formes, ont mis souvent à l'épreuve les sentiments de Rome envers ses Pontifes. Pour ne parler que d'événements récents, Savone et Gaëte rappellent les lamentables vicissitudes qui arrachèrent Pie VII à son siège et qui obligèrent Pie IX à s'exiler de Rome. Mais on vit, à l'égard de ces deux Papes, que l'attachement au Vicaire de Jésus-Christ a jeté les plus profondes racines dans cette métropole, et les splendides manifestations de respect par lesquelles furent accueillis à leur retour l'exilé et le prisonnier, sont enregistrées dans l'histoire de Rome comme un souvenir impérissable et glorieux.

Néanmoins, il faut le reconnaître, à l'heure présente, grands sont les périls et multiples sont les embûches de puissants ennemis. Pour mieux les conjurer, il convient plus que jamais, très chers Fils, de redoubler de vigilance sur vous-mêmes, et surtout, comme Nous l'avons recommandé dans un récent document, d'être fermes dans la franche et pleine soumission à ce Siège Apostolique, qui a reçu de Dieu la mission de vous éclairer et de guider vos pas dans la voie du salut. Nous vous recommandons aussi, d'une manière spéciale, de vous tenir éloignés des discordes trop souvent fécondes pour le mal et toujours stériles pour le bien.

Ayez présent à votre esprit que ce qui a nui davantage à la sainte et noble cause si virilement soutenue par Grégoire VII, ç'a été la division des esprits et l'ardeur des factions. Sans elles, le combat eût été moins pénible et la victoire plus prompte et plus facile.

Dieu veuille confirmer en vous et accroître par sa grâce cette disposition d'esprit à la docilité et à la concorde fraternelle, et vous accorder l'abondance des faveurs spéciales dont Nous voulons que vous ayez le gage dans la bénédiction apostolique que Nous accordons avec effusion de cœur au clergé romain, à vous tous, chers Fils, ainsi qu'à vos familles, et notamment au digne pasteur de Salerne, ici présent, et à ceux qui l'ont accompagné.

L'AFFAIRE DU «JOURNAL DE ROME»

Voici l'importante note de l'*Osservatore Romano* dont l'*Agence Havas* n'a communiqué aux journaux que le résumé.

A la suite de la publication de la lettre récente du Saint-Père au cardinal-archevêque de Paris, une partie du journalisme libéral, se livrant à de faux jugements et à des commentaires fantaisistes, a cru y voir un symptôme de rapprochement vers l'ordre actuel de choses en Italie.

Aucune supposition n'est aussi fausse et aussi dépourvue de fondement; et, comme telle, elle ne mériterait que l'indifférence et le mépris si, dans le but d'égarer les esprits et de fausser l'opinion, on ne cherchait à l'accréditer et à la répandre, même par le moyen de la presse étrangère.

La lettre du Saint-Père, du commencement à la fin, ne fait que revendiquer, avec un ferme et clair langage, dans les circonstances qui l'ont motivée, la pleine et entière autorité qui appartient au Pontife romain dans le gouvernement de l'Eglise et les droits qui en découlent, en inculquant en même temps à tous les membres de l'Eglise le devoir rigoureux de se soumettre pleinement à cette autorité et de la suivre docilement. Tout autre signification que l'on voudrait attribuer au document pontifical est absolument opposée soit à l'esprit, soit à la lettre de ce document.

Mais en tirer une signification favorable à un ordre de choses qui, s'étant établi par la spoliation du Pape, constitue, par le fait même, un grave attentat contre la libre exercice de son pouvoir suprême, c'est là une absurdité manifeste.

Au reste, si cela était nécessaire, on pourrait renvoyer la presse libérale, et notamment le correspondant du journal le *Matin* de Paris, à la longue série d'actes pontificaux dans lesquels les droits même temporels du Saint-Siège et la volonté du Saint-Père de les maintenir toujours intacts, sont affirmés de la manière la plus explicite et la plus formelle.

Entre tous, il pourrait suffire de rappeler le récent discours adressé au Sacré-Collège, au commencement du mois de mars dernier, dans lequel il est répété que la condition actuelle du Souverain-Pontife n'est pas compatible avec la liberté et la dignité du suprême ministère apostolique, et que le Pontife romain, s'il est obligé de la subir, ne saurait cependant l'accepter jamais.

La protestation suivante a été publiée par l'*Osservatore Romano* :

M. Henri des Houx, ancien directeur du *Journal de Rome*, nous prie de protester pour son compte contre l'abus qui semble avoir été fait de son nom dans la presse de Paris, du moins d'après ce que racontent les correspondants de la *Libertà*, du *Popolo Romano* et de la *Tribuna*.

Au directeur du *Gaulois*, qui lui demandait par télégraphe ce qu'il y avait de vrai dans les bruits qui commençaient à courir à Paris, au sujet de la disparition du *Journal de Rome*, M. des Houx s'est borné à répondre que le fait de sa démission et de celle de ses collègues était vrai. Rien de plus.

Si le directeur du *Gaulois* a cru pouvoir en déduire des conséquences et commenter les nouvelles à sa façon, M. des Houx n'en est nullement responsable. Il proteste donc énergiquement contre l'attitude que lui attribue la presse italienne, attitude qui serait absolument inconvenante, si elle était réelle, mais qui est totalement en contradiction avec les déclarations et les actes de notre ancien confrère.

Les défaillances de l'administration de la guerre

Les fautes de l'administration militaire doivent avoir chez nous un retentissement d'autant plus douloureux, lorsque le service est obligatoire pour tous les citoyens et que tous se sentent frappés, lorsque l'armée est victime dans une de ses fractions, de l'incurie ou de la négligence de ses chefs.

Cette négligence et cette incurie viennent de se manifester d'une manière éclatante à propos de l'établissement au Pas-des-Lanciers, près de Marseille, du camp destiné à recevoir la division de réserve du Tonkin. C'est l'administration de la guerre qui a choisi cet emplacement, sans se préoccuper de savoir si les troupes y seraient installées conformément aux lois de l'hygiène. Il suffisait pourtant d'une simple inspection des lieux pour s'apercevoir que le territoire désigné sous le nom de Pas-des-Lanciers manquait d'eau, qu'il était dépourvu de toute espèce de végétation et confinait, dans une de ses parties, à des marécages malsains.

L'administration de la guerre ne s'est donc pas livrée à cette inspection si simple, ou, si elle s'y est livrée, elle a passé outre aux objections qu'un examen, même superficiel, devait faire naître, avec une légèreté vraiment criminelle. Le premier souci de ceux qui dirigent l'armée est de veiller à la santé, au bien-être du soldat, et de ne lui imposer d'autres fatigues, d'autres dangers que ceux qui résultent du strict accomplissement de ses devoirs.

En décidant que la division de réserve éventuellement destinée au Tonkin serait installée sous la tente, on avait tout d'abord songé, il faut le croire, à la prémunir par un entraînement préalable contre les fatigues de la vie en campagne. Les troupes qui ont campé pendant un certain temps sont beaucoup plus aptes à faire campagne que celles qui passent sans transition de la caserne au service actif. L'idée de faire camper les troupes destinées à être envoyées au Tonkin était donc, à son origine une idée sensée et raisonnable. Seulement, il fallait choisir l'emplacement du camp dans un pays salubre, où les troupes se seraient fortifiées et non dans une région malsaine où elles sont devenues, à peine installées, la proie des maladies.

La dyssenterie, la fièvre typhoïde règnent au Pas-des-Lanciers—qui est ainsi devenu une sorte de Tonkin anticipé, — aussi bien qu'à Chu ou à Kelung. Les rapports officieux, qui n'ont pas intérêt à exagérer les choses, évaluent à 410 le nombre des malades évacués sur les hôpitaux de Marseille à la date du 30 juin. Les mêmes rapports parlent en outre d'un dépôt de convalescents établi au milieu de la rade d'Hyères, à Porquerolles, et où 120 malades seraient soignés dans une ambulance spéciale. La division de réserve serait-elle plus atteinte si elle avait pris part à la marche sur Lang-Son ?

Si l'on rapproche de la façon dont le camp du Pas-des-Lanciers a été établi par l'administration de la guerre, la négligence, l'incurie dont cette même administration a fait preuve au Tonkin, et, trois ans plus tôt en Tunisie, on arrive à cette conviction que le commandement supérieur est aujourd'hui encore, près de quinze ans après nos revers, tout juste à la hauteur où il était en 1870. Et encore l'administration de la guerre pouvait-elle invoquer, en 1870, pour excuser ses défaillances, la précipitation inouïe avec laquelle la guerre avait été déclarée.

Nous évoquions tout à l'heure le souvenir de l'expédition de Tunisie. On n'a pas oublié quels ravages la fièvre typhoïde fit à cette époque, parmi nos jeunes troupes, ravages d'autant plus grands que le service médical et hospitalier était plus mal organisé. Les malheureux soldats agonisaient, couchés sur la terre nue, dans leur capote ; il n'y avait dans les ambulances ni matelas pour les recevoir, ni couvertures pour les couvrir ; il n'y avait même pas de médicaments à leur donner. Les mêmes faits se sont renouvelés à Formose. Là aussi on a vu les jeunes soldats de l'infanterie de marine expirer par centaines, couchés dans leur maigre capote, sur la terre humide et nue.

De pareils faits sont la honte de l'administration militaire française. On ne se joue pas ainsi, dans d'autres pays, de l'existence du soldat. En Angleterre, par exemple, l'administration n'épargne rien pour assurer le bien-être et la santé des troupes. Elle ne recule, sous ce rapport, devant aucune dépense. Il y aurait chez nos voisins un cri universel de réprobation, si l'Angleterre apprenait que les mercenaires qui sont à sa solde, mais qui ont le sang anglais dans les veines, ont été traités avec la dureté et le dédain pour la vie humaine, dont l'administration de la guerre, en France, fait preuve à l'égard de soldats, qui sont cependant des citoyens.

Ce qui se passe en ce moment au Pas-des-Lanciers venant après les douloureuses expériences de la Tunisie et de Formose, est un scandale qui coûterait certainement son portefeuille, en Angleterre, au ministre qui s'en serait rendu coupable.

REVUE DE LA PRESSE

Un petit coup d'Etat

Le roi d'Espagne vient de faire une sorte de coup d'Etat contre ses ministres.

Le choléra sévit avec une très grande intensité à Aranjuez, ville située à peu de distance de Madrid. Le fléau fait soixante-dix à quatre-vingts victimes par jour : Pour une population de six mille habitants, c'est beaucoup.

Le roi a manifesté à son conseil des ministres son intention d'aller visiter les cholériques d'Aranjuez. En sa qualité de roi constitutionnel, il ne pouvait se dispenser de les consulter en une pareille circonstance. Les ministres ont pensé qu'il était inutile que le roi allât au-devant du danger. Ils se sont opposés à son voyage. C'était leur droit.

Le roi d'Espagne s'est incliné devant la décision de ses ministres, mais en se réservant d'agir à sa tête. Et il a trouvé une excellente combinaison pour exécuter son dessein, malgré l'opposition de ses conseillers responsables : Je suis, s'est-il dit, roi constitutionnel. Mais je suis en même temps généralissime de l'armée espagnole. Il y a, à Aranjuez, des soldats qui sont atteints et qui meurent. Comme roi constitutionnel, je ne puis pas m'absenter de Madrid sans l'autorisation de mes ministres. Mais comme généralissime de l'armée, je dois être au milieu de mes soldats, là où est le danger. J'estime qu'en ce moment les devoirs du généralissime priment ceux du roi. Et je pars.

Et il est parti, comme il l'a dit. Il est parti secrètement, à la dérobée, à la façon d'un homme qui va faire un mauvais coup ; et cela, pour s'exposer au plus terrible des dangers. En partant, il a écrit au président du conseil des ministres ce billet plein de bonne grâce :

« Canovas, je pars pour Aranjuez, là où l'épidémie est à ma porte. Ne vous fâchez pas de ma résolution. Rien n'est plus naturel que je veuille voir mes soldats et mon peuple qui meurent sans se plaindre. » Votre affectionné,
» ALFONSO. »

Le coup d'Etat du roi Alphonse a été préparé dans la nuit du 1er au 2 juillet. Il a été exécuté dans la journée du 2 juillet. A quatre heures tout était fini. Et le roi rentrait dans la capitale de son royaume, après avoir parcouru la caserne et les maisons d'Aranjuez, après avoir visité, touché un grand nombre de malades, après avoir bravé, cent fois dans la journée, le choléra comme un général qui conduit sa division sur le champ de bataille brave cent fois les balles et les obus.

Le coup d'Etat a parfaitement réussi. Le roi a été accueilli à son retour à Madrid par les ovations de la population ; et tous les journaux sont unanimes à louer sa courageuse conduite. Les ministres eux-mêmes doivent se féliciter, du fond du cœur, qu'Alphonse, dans une pareille occasion, se soit légèrement écarté de ses devoirs de roi constitutionnel; car le voyage d'Aranjuez ne contribuera pas peu à accroître sa popularité. Les Espagnols sont une race essentiellement brave et généreuse. Et les qualités qu'ils aiment le plus à trouver chez leurs princes sont celles qu'ils ont eux-mêmes.

Le voyage d'Aranjuez a plus fait, pour l'affermissement de la monarchie en Espagne, que les plus savantes combinaisons politiques, parlementaires ou extra-parlementaires.

Les républicains peuvent maintenant conspirer, tant qu'ils le voudront. Ils auront contre eux l'immense majorité de la population espagnole.

Après ce qui s'est passé en Italie, en France et en Espagne, on peut dire que les rois et les princes, lorsqu'il y a un fléau à combattre, savent s'y exposer sans aucune hésitation ; ils ne l'attendent pas : ils vont au-devant de lui. Les présidents de République, plus fiers ou plus prudents, estiment que leur grandeur les attache à leur palais.

Le choléra tue quatre cents personnes par jour à Naples : le roi Humbert va à Naples. Il tue quatre-vingts personnes par jour à Aranjuez : le roi Alphonse va à Aranjuez. Il tue cent vingt personnes par jour à Marseille : c'est le duc de Chartrers qui y va. (*Soleil.*)

NOUVELLES DU JOUR

La candidature de M. Brisson

Paris 3 juillet. — Le *Temps* croit savoir que des démarches ont été faites auprès de M. Henri Brisson pour lui demander d'accepter d'être porté en tête de la liste des prochaines élections dans la ville de Marseille.

Le président du conseil n'aurait pas encore formulé de réponse définitive.

M. Léon Say

M. Léon Say part demain pour les eaux de Marienbad.

Avant son départ, il a démenti les bruits qu'on a fait courir d'un prétendu désaccord survenu entre lui et M. Ribot, à propos du programme électoral. Leur communauté de vues sur ce point reste complète.

M. Thomson

Paris 3 juillet. — On se rappelle qu'il fut un moment question du prochain retour en France de M. Thomson, gouverneur général civil de la Cochinchine. Au moment de l'avènement du nouveau ministère, ce bruit fut tellement accrédité que tout le monde était persuadé que le général Boguin, commandant supérieur des troupes dans notre colonie, allait être provisoirement désigné comme gouverneur, en attendant qu'un successeur pût être donné à l'invraisemblable Thomson.

Eh bien ! il paraît qu'un revirement complet s'est produit à ce sujet.

Grâce à de hautes influences parlementaires, l'illustre Thomson conserve l'administration supérieure de la Cochinchine, et, s'il revient, au mois de septembre ou au mois d'octobre, faire un tour en France, c'est simplement pour soigner sa santé quelque peu atteinte par le climat torride de notre colonie.

La grève de Lyon

Paris, 3 juillet. — La commission mixte des patrons et des ouvriers de Lyon s'est mise d'accord sur le principe du relèvement des salaires.

L'ambassade marocaine

Paris, 3 juillet. — Le président de la République a reçu aujourd'hui, à trois heures, en audience solennelle, avec le cérémonial d'usage, l'ambassade marocaine, que M. Mollard, introducteur des ambassadeurs, était allé prendre au Grand-Hôtel, avec les voitures de la présidence.

Les ambassadeurs étaient accompagnés par M. Féraud, notre ministre à Tanger. C'est par son organe qu'ils ont exprimé les sentiments d'amitié de leur souverain pour la France et son gouvernement.

Le président de la République a exprimé, de son côté, les sympathies françaises pour le Sultan du Maroc et le peuple marocain, ainsi que le désir du gouvernement français de maintenir et de développer les relations amicales avec le Maroc.

Mesures sanitaires

Paris, 3 juillet. — M. le ministre du commerce vient de soumettre à la signature du président de la République, un décret en vertu duquel l'entrée en France des fruits et des légumes venant d'Espagne est prohibée.

La neutralité du canal de Suez

Berlin, 2 juillet. — On dément ici que la France ait fait des propositions relativement à la neutralisation du canal de Suez. Le cabinet de Berlin a simplement reçu, selon l'usage, le résultat des travaux de la commission qui a siégé à Paris. La circulaire française ne contient aucune vue spéciale sur la suite à donner. Cette transmission a été considérée comme de pure forme et ne devant pas entraîner de pourparlers immédiats. On suppose que les puissances attendront que le nouveau ministère anglais ait eu le temps de faire connaître ses intentions.

L'état sanitaire à Rome

Rome, 3 juillet. — Le comte San Severino, préfet de Naples, qui se trouve actuellement à Rome, dément catégoriquement le bruit que le choléra aurait éclaté à Naples.

Le choléra en Espagne

Madrid, 3 juillet. — D'après la *Gaceta*, il y a eu hier, à Madrid, 7 cas et 2 décès;
A Aranjuez, 99 cas, 62 décès;
A Ciempozuelos, 6 cas et 1 décès;
Dans la ville d'Alicante, rien; dans la province d'Alicante, 110 cas, 48 décès;
Province de Castellon, 164 cas, 54 décès;
Province de Cuença : 6 cas, 4 décès;
A Valence (ville), 159 cas, 109 décès;
Province de Valence : 504 cas, 257 décès;
Province de Saragosse : 60 cas, 40 décès;
Province de Murcie ; 172 cas, 81 décès;
Province de Tolède : 72 cas, 6 décès;
Total pour toute l'Espagne : 1,354 cas, 664 décès.

Un obus qui éclate

Zarich, 3 juillet. — Pendant les exercices de tir d'une batterie de 37, un obus a éclaté. Trois canonniers ont été tués, un quatrième a été blessé.

Une dépêche du général de Courcy

Paris, 3 juillet. — Une dépêche du général de Courcy annonce qu'il est arrivé, jeudi, à Hué, avec une compagnie de chasseurs à pied et un demi-bataillon de zouaves, et qu'il a laissé à Thuassan un autre demi-bataillon de zouaves.

Il télégraphiera aussitôt qu'il aura reçu ses lettres de créance.

Un vœu au conseil municipal de Paris

Paris, 3 juillet. — M. Michelin a déposé le projet de vœu suivant relatif à la réorganisation des impôts.

« Considérant qu'il est nécessaire de réorganiser le système des impôts, qui est très onéreux, le conseil émet le vœu : que les trésoriers-payeurs généraux, receveurs particuliers, percepteurs soient supprimés; que la perception des impôts soit désormais confiée au maire de chaque commune ; que les revenus de chaque commune soient centralisés par la Banque de France, pour être remis par elle au ministère des finances. »

Ce projet est naturellement renvoyé à la commission.

COULISSES DU PARLEMENT

CHAMBRE

Le ministre du commerce a vivement insisté auprès de la commission des traités de commerce, pour l'adoption tendant à imposer aux produits roumains importés en France des droits pouvant s'élever jusqu'à 50 0/0 de la valeur.

La commission a demandé communication des documents diplomatiques échangés à ce sujet, entre les deux pays, ainsi que des traités passés entre la Roumanie et les autres pays.

Selon M. Pierre Legrand, la loi roumaine du 18 mars 1885 a, pour la France, des conséquences très défavorables.

En ce qui concerne l'amendement de M. Bernard, député du Doubs, aux termes duquel le père de sept enfants vivants pourra en faire élever un aux frais de l'Etat, la commission incline à le réserver jusqu'au dépôt d'une proposition de loi spéciale. La commission a chargé MM. Labuze, Peytral et Letellier de se constituer en sous-commission pour examiner l'amendement tendant à substituer la monnaie de nickel à la monnaie de billon. La sous-commission entendra demain, à ce sujet, le directeur des monnaies.

Le comité électoral de M. Allain-Targé va se fondre avec celui de MM. Ranc et Spuller.

Le ministre de l'intérieur prononcera à cette occasion un grand discours.

C'est jeudi, probablement, que viendra la discussion de M. Ballue sur les fils de coton.

Nous avons dit quelle serait la réponse du ministre.

● La question est plus que jamais enterrée.

18 condamnés à mort

Il y en avait 19 hier : mais, comme le parquet de Troyes a livré, au petit jour, Gagny, un des assassins de la Gloire-Dieu, à l'exécuteur Deibler, Monsieur de Paris, venu avec son instrument exprès pour la circonstance, n'a pas hésité à lui couper le cou au premier rayon du soleil.

La Roquette regorge de condamnés et, si cela continue, on ne pourra plus offrir que des strapontins à ces messieurs. Ils vont par couples, Blum et Thomas, affaire du brocanteur de la rue Madame ; Meyer et Gaspard, les meurtriers du père Delaunay, rue d'Angoulême ; puis Pel et Marchandon. Seulement, comme on assure que l'horloger est susceptible de cassation, on va l'obliger à réintégrer Mazas, dans l'attente d'un nouveau jugement. Donc, une place de libre. — A qui le tour ?

Dix autres espèrent, en province, et les deux derniers en Algérie.

Jamais, en une seule fournée, on n'avait vu tant de têtes numérotées pour la guillotine. L'étiage immonde hausse tous les jours, et, à cette heure, ce n'est plus seulement de la boue qui grouille, mais de la fange et du sang.

Où en sommes-nous donc ? Vers quels abîmes nous précipitons-nous ? On dirait une machine détraquée battant le pavé, se heurtant à tous les murs et que plus rien ne saurait ni guider ni conduire. Une ivresse générale vous entraînant à travers un rêve de folie.

***

Jadis, quand un meurtre était commis, on trouvait, pour mobiles du crime, la passion, la haine, la vengeance ; l'assassin versait le poison ou donnait le coup de couteau, mû par une force entraînante ou sous la domination d'une puissance l'arrachant à lui-même, et, alors, parfois, jurés, juges et public se sentaient pris d'une certaine pitié pour le criminel que la fureur et l'affolement avaient rendu meurtrier.

Aujourd'hui ce n'est plus cela. On tue pour tuer. Ils assassinent un vieillard pour le dépouiller de ses nippes et lui voler ses quatre sous.

L'assassin ne s'inquiète plus guère de ce qui lui en reviendra. « Egorgeons d'abord, se dit-il, et puis ensuite, nous voierons ce qui se trouvera. » La chose se pratique sans passion, sans colère; le hasard désigne la victime, et, si ce n'était pas celle-là, ce serait une autre.

Comme il faut de l'argent pour nourrir sa paresse et faire faire bombance à ses vices, on le cherche là où il se trouve : dans le sang.

Le louis est le dieu du jour, la divinité devant laquelle on rampe; aussi est-ce plus que jamais en honneur du veau d'or que tant de canailleries s'accomplissent et que tant de meurtres se commettent.

Je remarque que l'assassin devient de plus en plus lâche. C'est toujours à des êtres faibles et sans défense qu'il s'adresse. « Ramasser un écu dans le sang d'une vieille, » a dit Hégésippe Moreau en parlant de Lacenaire.

Examinez les débats, écoutez les accusés, et vous vous rendrez compte de la façon dont ils procèdent. La pensée du crime ne les trouble même pas. Ils font la chose froidement, simplement, et ils dépècent un cadavre avec le même sang-froid que le boucher assomme ou découpe un veau.

***

Quand un gouvernement tente les plus énergiques efforts pour abêtir une nation à son profit, en lui enlevant son Dieu et son idéal, et abaisser chaque jour le niveau de ses rêves et de ses espérances, il ne faut désespérer de rien. C'est dix-neuf assassins pendant ce trimestre-ci ; ce sera probablement vingt-cinq dans l'autre.

Ah ! comme les législateurs dont je veux parler sont coupables ! Quelle responsabilité ils assument, et que de victimes immolent leurs vanités et leurs stupides prétentions !

On dirait qu'ils n'ont qu'un but : nous amoindrir afin de nous rendre aussi petits qu'eux.

L'éducation que la société donne à un peuple est un gardien plus sûr contre le mal que toutes les prisons, les geôliers et les chiourmes. Lorsque, sur le point de perpétrer son forfait, si la lumière d'en haut n'éclaire point la profondeur de son crime et l'horreur de l'acte qu'il va commettre, ce ne seront ni la peur des hommes ni la crainte des lois qui empêcheront le meurtrier d'immoler sa victime.

Situation météorologique. — L'aire de fortes pressions a continué à se déplacer vers l'Est, elle s'est étendue sur la Russie et jusqu'au sud de l'Italie. La pression est relativement basse au nord de l'Ecosse, et une dépression orageuse existe en Gascogne. Le vent souffle de l'ouest sur les îles Britanniques et de l'est en France.

La température se relève presque partout; elle était ce matin de 12° à Bodo, 15° à Paris, 20° à Biarritz, Riga et 28° à Cagliari.

En France, le temps est au beau avec température normale. Des orages sont probables sur toute la moitié sud. A Paris, hier, le ciel a été nuageux.

Température. — Le thermomètre centigrade de l'ingénieur Quesin, 1, rue de la Bourse, à Paris, marquait aujourd'hui :
A 7 h. du matin 15° 5/. au-dessus de zéro.
— 11 h. — 22° 5/. —
— 1 h. — 24° /. —
Hauteur barométrique : 765 m/m.

Bulletin météorologique. — *Paris, le 4 juillet.* — La pression barométrique est de 764 à Biarritz; 767 à Brest, Boulogne. — Baisse faibles aux îles-Britanniques et sur la France; hausse sur la Méditerranée. — Temps probable : vent des régions est, ciel beau. — Température normale.

EXPOSITION D'ANVERS

Nous donnons la liste des exposants Lillois à l'exposition d'Anvers.

Première section : *Enseignement.*
Classe III, Institut industriel du Nord, directeur M. Olry, ingénieur des mines.
Classe VIII, M. Hol.

Mobiliers et accessoires
Classe XII, MM. Dubar frères.
Classe XIV, M. Leleu fils.
Classe XXII, M. Cossut-Dubrulle et MM. Desurmont frères.

Tissus et vêtements.
Classe XXV, MM. J. Thiriez père et fils.
Classe XXVI, Fauchille-Delannoy, Pouillier-Longhaye, Sonck et Cie.
Classe XXXIII, M. Caby.

Deuxième section : *Industries extractives*
Classe XLI, M. Emile Gavelle, Mme veuve Jules Pérus.
Classe XLII, M. Edmond Menu, M. Steverlynck-Deemons.

Outillages
MM. Gaillet et Huet, M. Ernest Lagache, M. Puvrez Bourgeois.
Classe XLV, M. E. Boyer, M. Aug. Daussin, M. H. Lagache.
Classe LV, M. P. Bovyn.

Produits alimentaires
Classe LXIII, M. Dubreucq-Perus.
Classe LXVIII, M. Ghesquière-Baisset, M. J. Lervilles.
Classe LXIX, M. Shoutteten, M. Emile Laine.

LA CATASTROPHE DE TOURCOING

Les funérailles d'Alphonse Van Oost

Samedi matin, à 9 heures, ont eu lieu en l'église Notre-Dame, les funérailles de la vingtième victime, Alphonse Van Oost.

Une chapelle ardente avait été élevée sous l'entrée principale de l'Hôtel-Dieu : une croix noire adossée au cercueil portait ces seuls mots : Alphonse Van Oost, 16 ans ! Une très jolie couronne en fleurs naturelles entourait les initiales A. V.

M. le maire, M. Lehoucq, adjoint, un certain nombre de conseillers municipaux, M. Thaune, consul de Belgique, M. Marquilier, commandant des pompiers, MM. les commissaires de police Raimbeauville et Chamberlain, plusieurs fonctionnaires et la police municipale, ayant à sa tête M. Duthoit, brigadier-chef, assistaient à l'enterrement.

L'absoute fut donnée par M. le doyen de Notre-Dame.

Au cimetière, le cercueil est placé en avant de la fosse, entre Deskomaker et Eugène Delporte.

A l'Hôtel-Dieu

L'état de Vanaeckne est toujours très grave : le blessé est, depuis plusieurs jours, constamment dans le délire : il s'affaiblit de plus en plus.

Souscriptions

Voici les montants des quatre premières listes déposées à la Mairie : 1re, 4,177 fr. 11; 2e, 4,757,30; 3e, 6,829,61; 4e liste, 2,916,75.

5e *liste :* Mme veuve Henry Cauliez, 500 fr. — MM. Am. Prouvost et Cie, 500. — Grau-Six, 150. — Grau-Duchauge, 150. — Henri Duprez, 30. — Pollet-Duriez, 50. — Edouard Desurmont, Roncq, 100. — Dabisschop père, 100. — Anonyme, 25. — Les ouvriers J.-B. Lemaire et fils, 52.50. — MM. Achille Roussel et Cie, 100. — Alphonse Six, 100. — Edouard Six, 100. — Mme veuve Adolphe Duquennoy, 100. — MM. Vanaverbeck frères, 100. — Mme veuve Crombet, 25. — Anonyme, 50. — La Compagnie de Fives-Lille, 200. — Mlles Fontaine, employées du téléphone, 3. — MM. Octave Chocqueel, 100. — Emile Lemaire-Legrand, 50. — Total : 2,535 fr. 50. — Total à ce jour : 21,216 fr. 27.

Les députés du Nord

M. François Masurel, président du Bureau de bienfaisance, a reçu, par l'intermédiaire de M. Ch. Jonglez, député, les souscriptions suivantes, pour les victimes de la catastrophe du 22 juin 1885 :
MM. Des Rotours, député, 100 »
G. Brame, député, 100 »
Bergerot, député, 100 »

Offrandes diverses

Sommes reçues à la mairie de Roubaix : La *Grande-Harmonie* (concert du 28 juin), 2,117.78. — La société des Crique-Boules, rue de l'Alma, 50 fr.